Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200794-20251215-2025_11_84-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 8 décembre 2025 **Date publication** 18 décembre 2025 Présents : 15 Votants : 17	L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Daniel BOURGES, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Adeline MOISAN, Pascal CARLO **Absents :** Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jean-Luc MAHÉ), Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY) **Secrétaire :** Élisabeth ROUTIER

2025-11.84 – Programme voirie 2026

Par délibération en date du 12 septembre 2023, le conseil municipal a acté la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion de la voirie rurale à Lamballe Terre & Mer pour la période 2024-2027. Pour rappel, cette maîtrise d'ouvrage comprend notamment l'estimation des travaux, la rédaction du cahier des charges et la passation et le suivi du marché de travaux.

Pour l'année 2026, il est envisagé de procéder à la réfection des voiries communales dans l'ordre suivant et sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée :

- La Ville Avenet – Le Pré | VC 76 (378 mètres linéaires) ;
- Le Clos Alvault | VC 65 (280 mètres linéaires) ;
- La Ville Neuve – La Touche Guihat | VC 21 (655 mètres linéaires) ;
- Launay Noël d'en Haut | VC 97 (150 mètres linéaires) ;
- Launay Rouault – Launay Noël | VC 17 (800 mètres linéaires) ;
- La Hazaie – Le Clos Collet (Quessoy) | VC 36 (30 mètres linéaires) ;
- Le Clos Férion | VC 32 (30 mètres linéaires) ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200794-20251215-2025_11_84-DE

- Le Port Martin – Le Temple | VC 14 (600 mètres linéaires) ;

Il est précisé que la réfection du tronçon La Hazaie – Le Clos Collet doit, au préalable, nécessiter un accord avec la commune de Quessoy, la VC 36 étant mitoyenne aux deux communes.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2023-06.56 en date du 12 septembre 2023 relative à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion de la voirie rurale ;*

Considérant *l'avis de la commission voirie en date du 5 décembre 2025 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Jean-Luc MAHÉ, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le programme voirie 2026 pour les huit tronçons présentés dans l'ordre cité ci-dessus ;

PRÉVOIT d'inscrire les crédits nécessaires à la réfection de ces voies dans le budget 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 15 décembre 2025
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

MAIRIE DE HÉNON 22130 CÔTES D'ARMOR

La Secrétaire,
Élisabeth ROUTIER